

*Direction Générale des Services*

*Tél. 03 20 66 58 24*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*

-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

**DEL/2023/UR/87**  
**PPI VOIRIES MEL – RUE BRAQUAVAL – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement Voiries de la MEL, celle-ci a prévu la requalification de l'espace public et la Mise en Technique Discrète des réseaux.

Dans ce cadre, la Métropole Européenne de Lille met en place une grille de répartition qui régit l'ensemble des participations financières supportées par les 2 partenaires.

En effet, la MEL assurant la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des aménagements prévus, il s'avère nécessaire de fixer les règles :

- de paiement des travaux (par la MEL),
- de remboursement des dépenses relevant des compétences habituelles de la ville
- et de reversement des subventions (perçues par la MEL, au bénéfice de la Ville)

Est concerné un ensemble de travaux dits « de requalification de l'espace public » correspondant à l'aménagement de la voirie, réseaux et espaces verts.

La présente délibération vient détailler les opérations d'aménagement prévues, le bilan de ce programme à la date de signature et les participations financières de chacune des parties.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement d'ensemble de la rue Braquaval ont été entrepris concernant l'enfouissement des réseaux. Il convient ainsi de délibérer sur la répartition des coûts telle que convenue dans la convention susvisée et repris ci-après.

- Coût travaux ville : 72 024€ TTC
- Coût travaux MEL : 102 960€ TTC
- Coût ville pour le mobilier urbain d'éclairage public : 24 000€ TTC pour 8 mats d'éclairages

Soit une estimation globale du coût ville de : 96 024€ TTC

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux du 2 juin 2023,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1. d'approuver la répartition des frais de travaux d'enfouissement des réseaux,
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération,
3. de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets correspondants.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

